



## Commission d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

#### Réunion du 02/09/2025 en présentiel et audioconférence

**Président :** M. Jean Jacques BENGUIGUI

**Présents :** MM Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE - Ariana VALVIDIA

**Excusés :** MM. Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Jerry TOUSSAINT.

**Assiste :** M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

#### **Rappel à tous les clubs**

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### SENIORS

### SENIORS

**Courriel de la DJS du 28/08/25** nous informant la fermeture du stade Emile Antoine les dates suivantes :

- le Week End du 6 et 7 septembre 2025
- le Week End du 13 et 14 septembre 2025
- le Week End du 11 et 12 octobre 2025 qui impactera les rencontres suivantes :  
Match N° 53406332 PETITS ANGES /ES PARIS D4.B du 12/10/25.

*La commission en prend note et demande au club recevant qu'il propose un terrain de repli.*

**Courriel de FC GRAND PARIS du 02/09/25** sollicitant la commission d'obtenir une dérogation concernant l'obligation d'avoir une équipe de jeune à 11 dans le cadre de sa montée en seniors D3.

*L'équipe de FC Grand Paris étant dans sa première année d'accession à la D3, la commission accorde cette dérogation sur l'une des trois obligations prévues à l'article 11 du RSG 75 pour la saison 25/26 et lui notifie dès à présent son*

obligation à s'y conformer pour les saisons suivantes.

**Courriel de Pitray Olier Paris du 02/09/25** demandant l'engagement d'une équipe 3 en D4.

*La commission intègre l'équipe 3 du Pitray Olier de Paris en poule B de la D4. L'attention est attirée qu'aucun report ne pourra être obtenu pour une équipe supplémentaire au motif : pas d'installation disponible, il conviendra d'accepter les propositions du BRES de la DJS de Paris si cette instance a des possibilités.*

## CDM

**Match N° 53407730 CHAMPIONNET / ESC XV D1 du 21/09/25**

**Courriel de ESC XV du 02/09/25** demandant le report de la rencontre au 28/09/25.

*La commission fixe la rencontre au 28/09/25.*

## ANCIENS

**Courriel de HOMENETMEN du 28/08/25** confirmant le désengagement de leur équipe en poule C.

*La commission entérine le retrait de l'équipe de Homenetmen après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf. annexe financière)*

**Courriel de la DJS du 28/08/25** nous informant la fermeture du stade Emile Antoine les dates suivantes :

- le Week End du 6 et 7 septembre 2025
- le Week End du 13 et 14 septembre 2025
- le Week End du 11 et 12 octobre 2025 qui impactera les rencontres suivantes :

Match N° 53406784 PETITS ANGES / PARIS 15 AC D1 du 12/10/25

*La commission en prend note et demande au club recevant qu'il propose un terrain de repli.*

## JEUNES

### U 14

**Courriel de la DJS du 28/08/25** nous informant la fermeture du stade Emile Antoine les dates suivantes :

- le Week End du 6 et 7 septembre 2025
- le Week End du 13 et 14 septembre 2025
- le Week End du 11 et 12 octobre 2025 qui impactera les rencontres suivantes :

Match N° 53408676 PETITS ANGES / POUCHET D2.B du 11/10/25

Match N° 53408957 PETITS ANGES 2 / CHANTIER D3.A du 11/10/25

*La commission en prend note et demande au club recevant qu'il propose un terrain de repli.*

### U 15

**Par extranet Paris Est solitaire** annonce le désengagement de leur équipe en D1.

*La commission entérine le retrait de l'équipe de Paris Est Solitaire après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf. annexe financière)*

### U 16

**Courriel de la DJS du 28/08/25** nous informant la fermeture du stade Emile Antoine les dates suivantes :

- le Week End du 6 et 7 septembre 2025
- le Week End du 13 et 14 septembre 2025
- le Week End du 11 et 12 octobre 2025 qui impactera les rencontres suivantes :

Match N° 53406918 PETITS ANGES / SALESIIENNE 3 D2.A du 12/10/25

*La commission en prend note et demande au club recevant qu'il propose un terrain de repli.*

### U 18

**Courriel de la DJS du 28/08/25** nous informant la fermeture du stade Emile Antoine les dates suivantes :

- le Week End du 6 et 7 septembre 2025
- le Week End du 13 et 14 septembre 2025
- le Week End du 11 et 12 octobre 2025 qui impactera les rencontres suivantes :  
Match N° 53405931 PETITS ANGES / ESC XV D3.B du 12/10/25
- le Week End du 1<sup>er</sup> et 02 novembre 2025 qui impactera les rencontres suivantes :  
Match N° 53405717 PETITS ANGES / ES PARIS D3.A du 02/11/25

*La commission en prend note et demande au club recevant qu'il propose un terrain de repli.*

**Courriel de Championnet du 02/09/25** confirmant le désengagement de leur équipe 2 en poule A.

*La commission entérine le retrait de l'équipe 2 de Championnet après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf. annexe financière)*

## DEMANDES DE DEOGATIONS ANNUELLES

**Courriel de CHAMPIONNET SPORT du 02/09/25** sollicitant une dérogation concernant l'éclairage du stade Dauvin.

**Courriel de NICOLAITE CHAILLOT du 02/09/25** sollicitant une dérogation concernant l'éclairage du stade Wimille.

**Courriel du MACCABI PARIS METROPOLE du 02/09/25** sollicitant une dérogation concernant le terrain et l'éclairage du terrain N° 1 du stade Louis Lumière.

*La commission constatant que les dossiers techniques pour le renouvellement des homologations de ces terrains sont en cours accorde la dérogation pour la saison 25/26.*

## PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

### **RAPPEL**

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge des clubs selon le règlement de chacune des compétitions.

### **Coupe 75 SENIORS**

1<sup>er</sup> tour le 14/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

### **Coupe SENIORS Amitié**

1<sup>er</sup> tour le 14/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

### **Coupe Anciens**

1<sup>er</sup> tour le 14/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

### **Coupe U16**

1<sup>er</sup> tour le 21/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

### **Coupe U16 amitié**

1<sup>er</sup> tour le 21/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

### **Coupe U15**

1<sup>er</sup> tour le 27/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

### **Coupe U14**

1<sup>er</sup> tour le 27/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

### **Coupe U14 amitié**

1<sup>er</sup> tour le 27/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

*La commission précise qu'il n'est plus possible d'engager des équipes dans les coupes dont le tirage a été effectué.*

### **Coupe CDM**

### **Coupe séniors Féminines**

### **Coupe U 20**

### **Coupe U18**

### **Coupe U17**

### **Coupe football loisirs et critériums de SA M & SA APM**